

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau-sur-Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique limitée à 5 personnes (règlementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

## **Présent(e)s :**

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

## **Absentes excusées :**

L'HELGOUALC'H Nadège donne procuration à PAIN Sylvie  
DE MIRANDA Anne-Marie

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 17**

**Votants : 18**

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande le retrait de deux points à l'ordre du jour : dénomination d'un chemin et désignation d'un nouveau membre au sein du CCAS, et le rajout de deux points à l'ordre du jour : modification simplifiée PLU – changement de destination et dénomination de la station d'épuration.  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du dernier procès-verbal
3. Décision modificative n°1 du budget principal
4. Décision modificative n°1 du budget annexe
5. Subvention d'équilibre pour le budget annexe du lotissement
6. Clôture du budget annexe du lotissement au 01/01/2024
7. Subvention auprès de la DRACC pour la restauration de l'Adoration des Bergers
8. DDT : demande d'avis sur un permis de construire limitrophe à la commune
9. Dénomination de la station d'épuration
10. Modification simplifiée du PLU – changement de destination
11. Questions diverses

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Amélie TOTTEREAU-RÉTIF est désignée pour remplir cette fonction.

## **2. Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal du 14 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **3. Décision modificative n°1 (délibération n°2023-38)**

Il est proposé la décision modificative suivante :

- Fonctionnement :
  - D 615221 : -6 700.00 €
  - R 7811 : +3 300.00 €
  - D 6521 : +7 200.00 €
  - D 6558 : +10 000.00 €
  - D67441 : -7 200.00 €
- Investissement :
  - D 281532 : +3 300.00 €
  - D 1641 : +5 800.00 €
  - D 21532 : -9 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité** la décision modificative proposée.

## **4. Décision modificative n°1 du budget annexe (délibération n°2023-39)**

Il est proposé la décision modificative suivante :

- Fonctionnement :
  - D 023 : -16 673.65 €
  - D 71355 : +16 673.65 €
  - R 7552 : +7 036.99 €
  - R 774 : - 7 036.99 €
- Investissement :
  - R 021 : -16 673.65 €
  - R 3351 : +770.10 €
  - R 3555 : +15 903.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité** la décision modificative proposée.

## **5. Subvention d'équilibre pour le budget annexe du lotissement (délibération n°2023-40)**

Considérant la réalisation de la vente, en novembre 2022, du dernier des 11 lots aménagés du lotissement communal du Clos du bois rosé créé au 1er janvier 2005,

Considérant le fait qu'il convient désormais de procéder à la clôture de ce budget annexe dont l'objet a été rempli, et en l'absence de toute activité tant sur l'exercice 2023 que pour les années à venir,

Considérant que, après exécution des dernières opérations comptables d'ajustement de certains postes de bilan et notamment les écritures de reprise des stocks conduisant à constater une moins-value finale de cette opération à hauteur de 16.673,65 €, il ressort un besoin de financement complémentaire de 7.036,66 € pour assurer, en clôture d'exercice 2023, l'équilibre comptable tant de la section de fonctionnement que d'investissement, tel que le fait apparaitre la projection du compte administratif 2023 ci-dessous :

Projection du compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement du Clos du Bois rosé

Section de fonctionnement	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
- Excédent de fonctionnement 2022 reporté		9 636,66
- Régularisation compte de TVA (émission d'un Titre de recette sur c/ 7588)		0,33
-Ecriture de reprise des stocks pour régularisation de fin d'opération =constatation de la moins-value sur le programme après la vente du dernier lot (émission d'un mandat sur le c/71355)	16.673,65	
- Subvention d'équilibre du budget principal (titre de recette sur c/7552)		7 036,66
<b>Total exécution budget fonctionnement</b>	<b>16 673,65</b>	<b>16 673,65</b>
Section d'investissement	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
-Solde d'exécution d'investissement 2022		10 336,35
-Remboursement de l'avance au budget principal (mandat sur c/ 168174)	27 010,00	
-Ecriture de reprise des stocks pour régularisation de fin d'opération =constatation de la moins-value après la vente du dernier lot		
Emission d'un TR sur c/ 3351		770,10
Emission d'un TR sur c/ 3555		15 903,55
<b>Total exécution budget investissement</b>	<b>27 010,00</b>	<b>27 010,00</b>

Le Conseil municipal, après présentation du bilan de clôture prévisionnel 2023 du budget annexe du lotissement du Clos du Bois rosé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement de 7.036,66 € du budget principal au profit du budget annexe du lotissement du Clos du Bois rosé et ce, dans le cadre des crédits prévisionnels qui avaient été inscrits à cet effet au budget primitif 2023 pour un montant de 7.200 €,
- Dit que cette dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget principal au compte dédié 6521 « déficit des budgets annexes à caractère administratif »

**6. Clôture du budget annexe du lotissement au 01/01/2024 (délibération n°2023-41)**

Considérant la réalisation de la vente, en novembre 2022, du dernier des 11 lots aménagés du lotissement communal du Clos du bois rosé créé au 1er janvier 2005,

Considérant qu'après exécution sur l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement des dernières opérations comptables liées à la fin d'activité de ce programme, tel que présentées dans la projection suivante du compte administratif de clôture 2023 :

Projection du compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement du Clos du Bois rosé

Section de fonctionnement	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
- Excédent de fonctionnement 2022 reporté		9 636,66
- Régularisation compte de TVA (émission d'un Titre de recette sur c/ 7588)		0,33
-Ecriture de reprise des stocks pour régularisation de fin d'opération = constatation de la moins-value après la vente du dernier lot) Emission d'un mandat sur c/ 71355	16 673,65	
- Subvention d'équilibre du budget principal (titre de recette sur c/7552)		7 036,66
<b>Total exécution budget fonctionnement</b>	<b>16 673,65</b>	<b>16 673,65</b>
Section d'investissement	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
-Solde d'exécution d'investissement 2022		10 336,35
-Remboursement avance au budget principal (mandat sur c/ 168174)	27 010,00	
-Ecriture de reprise des stocks pour régularisation de fin d'opération = constatation de la moins-value après la vente du dernier lot Emission d'un TR sur c/ 3351 Emission d'un TR sur c/ 3555		770,10 15 903,55
<b>Total exécution budget investissement</b>	<b>27 010,00</b>	<b>27 010,00</b>

La projection conduisant à un solde de clôture nul, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement, après couverture d'un besoin de financement de 6.996,66 € assuré par le versement de la subvention d'équilibre apporté par le budget principal, conformément à la délibération prise en ce sens par le Conseil municipal dans sa séance du 12 décembre 2023.

Le Conseil municipal, après présentation du bilan de clôture du budget annexe du lotissement du Clos du Bois rosé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la clôture définitive du budget annexe du lotissement du Clos Rosé au 31 décembre 2023, après finalisation de toutes les écritures comptables liées à cette clôture telles que présentées précédemment dans la simulation de compte administratif 2023, écritures validées par le comptable public.

**7. Subvention auprès de la DRACC pour la restauration de l'Adoration des Bergers (délibération n°2023-42)**

Vu le tableau l'Adoration des Bergers,

Vu les devis de l'atelier Darde pour la restauration du cadre et l'atelier Carly pour la restauration de la toile, d'un montant respectif de 11 301.60 € TTC et 10 600.00 € TTC,

Considérant la nécessité de restaurer ce tableau,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DRACC.

Il précise aussi qu'il est possible de réaliser une souscription auprès de la Fondation de Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention auprès de la DRACC pour la restauration de l'Adoration des Bergers au taux maximal autorisé,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

#### **8. DDT : demande d'avis sur un permis de construire limitrophe à la commune (délibération n°2023-43)**

Vu l'article L 122-1 V) du code de l'environnement,

Vu l'article R 423-9 du code de l'urbanisme,

Vu le dossier de permis de construire N°PC 045 019 22 00013 de Photosol Développement pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Baccon au lieu-dit Les longs Reages de Thorigny,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ce dossier.

#### **9. Dénomination de la station d'épuration (délibération n°2023-44)**

Monsieur le Maire explique les complications qu'il a rencontrées pour faire intervenir les pompiers au niveau de la station d'épuration. Sans adresse reconnue, les pompiers n'interviennent pas.

Afin de garantir la sécurité des agents travaillant au niveau de la station d'épuration, il est proposé de dénommer la station d'épuration « station d'épuration des prés bardin » et d'implanter une pancarte « station d'épuration des prés bardin » au croisement du chemin rural n°47 dit de la pierre au maréchal et de la D3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (13 Pour – 5 Contre : Mmes PAIN, PERROCHON et TOTTEREAU-RETIF, M. LA PORTA) la nouvelle dénomination « station d'épuration des prés bardin » et l'installation d'une pancarte.

#### **10. Modification simplifiée du PLU – changement de destination (délibération n°2023-45)**

Vu la délibération n°2023-31 du 1<sup>er</sup> juillet 2023,

Vu les explications de Madame GAY sur la nécessité d'inclure un changement de destination afin d'assurer la préservation du patrimoine et la pérennité de certains corps de bâtiments, outre l'identification en tant qu'éléments de patrimoine et/ou de paysage à préserver,

Il est proposé de compléter la délibération 2023-31 afin d'étudier la possibilité de changer la destination de certains bâtiments et/ou corps de bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (16 Pour – 2 Abstentions : M. de ROBIEN et Mme CARO) le complément de la délibération 2023-31 du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour étudier la possibilité de changer de destination certains bâtiments et/ou corps de bâtiments.

#### **11. Questions diverses**


















- Vœux du Maire : la distribution des invitations aux uxellois sera faite semaine 52. Les cartons seront prêts le vendredi 22/12/2023.
- Nouvelle infirmière : une nouvelle infirmière Madame Bordier va remplacer Madame Bazelais, infirmière en pratique avancée. En cas de besoin, cette dernière pourrait emprunter le cabinet médical en attendant qu'un médecin s'installe. Le Département du Loiret a créé un

CAP Santé auprès duquel la commune prendra attache pour appuyer notre recherche de médecins.

- Food Truck : un nouveau food truck arrivera début 2024 et proposera des galettes et des crêpes. Son jour de présence n'étant pas encore déterminé, plusieurs élus ont précisé qu'il ne faut pas prendre la place de celui présent le vendredi.
- Fête de la Musique 2024 : les commerçants proposent d'organiser la fête de la Musique. Monsieur le Maire précise que la rue du bois de deure serait fermée à la circulation, comme cette année.
- Conseil communautaire : Monsieur le Maire propose aux élus de participer au conseil communautaire du 14 décembre 2023 et leur énumère les points à l'ordre du jour.

La séance est levée à 22h00

Signature des conseillers présents / absents ayant donné pouvoir

NOMS – Prénoms des Conseillers	Présent (e)	Absent(e) / pouvoir à	Signatures
BOTHEREAU Jean-Pierre	X		
FAGOT Hervé	X		
HAMEAU Véronique	X		
ROUSSARIE Jean-Paul	X		
GOUACHE Guy	X		
GAY Michelle	X		
de ROBIEN Philippe	X		
SOUCHET François	X		
SENÉE Régis	X		
PUYRENIER Alain	X		
CARO Véronique	X		
L'HELGOUALC'H Nadège		Absente excusée Donne procuration à PAIN Sylvie	
PAIN Sylvie	X		
DE MIRANDA Anne-Marie		Absente excusée	
RIVIERRE Aurélien	X		
PERROCHON Elodie	X		
LA PORTA Christophe	X		
TOTTEREAU-RÉTIF Amélie	X		
SAIPHOU Amélie	X		